6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

# L'Égalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE. . N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS . . N° 1.02

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Nord et Départements limitrophes. . . . . | 4 fr. 50 | 9 fr. | 18 fr. |
| Autres Départements . . . . . . . | 5 fr. 50 | 11 fr. | 22 fr. |

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Mardi 28 Juin 1910

# LE DEBAT SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE. - DISCOURS DE BRIAND

## Notre Concours

### Troisième Liste de Gagnants

Les personnes dont les noms suivent gagnent toutes :

Un panier de quatre bouteilles de champagne, extra, demi-sec, marque J. Fontaine fils, à Epernay, d'une valeur de 20 francs chacun.

18e PRIX : **M. MOURA Simon**, à HULLUCH, cité n° 13 (P.-de-C.), 173 points.

19e PRIX : **M. BRICARD Gaston**, aiguilleur au chemin de fer du Nord, 22, rue du Grand-Balcon, à FIVES, 172 p.

20e PRIX : **M. LENGLART Arthur**, tisseur, rue de la Meuse, à LA GORGUE (Nord), 172 p.

21e PRIX : **M. FLAMENT Raphaël**, à VIEUX-CONDE (Nord), 172 p.

22e PRIX : **Mme Zélie DELZENNE**, cité n° 9, rue Montaigne, 27, à LENS (P.-de-C.), 171 p.

23e prix : **M. CARIN Léon**, 8, rue de Wazemmes, à LILLE, 170 p.

24e PRIX : **M. David CHARLES**, employé aux mines d'Ostricourt, à OIGNIES (P.-de-C.), 170 p.

25e PRIX : **Mlle Jeanne VERMEULEN**, four Basquin, 4, rue des Sarrasins, 84, à LILLE, 170 p.

26e PRIX : **M. Emile MALFAIT**, mécanicien au chemin de fer du Nord, à DON-SAINGHIN, 169 p.

27e PRIX : **M. Désiré BEATTE**, estaminet de la Gaîté, 12, route de Béthune, à LOOS-LEZ-LILLE, 169 p.

28e PRIX : **M. Ch. PAGNIEZ**, 66, rue du Calvaire, à FIVES-LILLE, 169 p.

29e PRIX : **Mlle STEEN**, institutrice-adjointe à l'école de LOOBERGHE, par Bourbourg (Nord), 168 p.

30e PRIX : **M. Désiré LOOFE**, 3, rue Descartes, à CANTELEU-LILLE, 168 p.

***

Les gagnants pourront retirer leurs prix dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, à partir de jeudi matin 30 courant.

Lire la suite dans notre numéro de demain.

## Chez les cheminots

La grève des postiers qui jeta une si grande perturbation dans les affaires et qui affola littéralement le gouvernement était prévue. Elle avait été annoncée depuis longtemps. On ne fit rien pour l'empêcher. Ce n'est que lorsqu'on vit les agents et sous-agents des postes se croiser les bras que l'on comprit, en haut lieu, qu'il n'est pas toujours bon de se moquer du monde.

Que diront les farouches soutiens de l'ordre lorsqu'ils apprendront que les cheminots, lassés, désabusés, ont suivi l'exemple des postiers et qu'ils ont quitté le travail pour forcer les pouvoirs publics à faire droit aux revendications de la corporation ?

On ne dira pas cette fois que l'on n'a pas senti venir l'orage et que les travailleurs de la voie ferrée sont trop pressés ou trop exigeants. Des manifestations nombreuses et répétées se produisent d'un bout de la France à l'autre, sur tous les réseaux, grands et petits. Des avertissements catégoriques, sur la sincérité desquels le doute n'est pas permis, partent des centres où le personnel : mécaniciens, chauffeurs, conducteurs, gardes-freins, etc. est le plus discipliné et le plus nombreux. Le Syndicat National, dont on aurait gravement tort de contester la puissance, et la Fédération des mécaniciens et chauffeurs se sont abouchés en vue d'une action commune. Le mécontentement est général. Les militants se concertent, ils ne méconnaissent pas la gravité d'un conflit avec les Compagnies de chemins de fer qui savent pouvoir compter sur les « jaunes militaires » mais ils n'en sont pas moins résolus à aller jusqu'au bout et à avoir recours à la grève, à laquelle on les a pour ainsi dire acculés.

Le ton de l'organe corporatif des travailleurs de la voie ferrée n'est plus le même. On sent que la patience des cheminots a été mise à une épreuve trop rude et s'ils défendent avec tant d'âpreté et d'énergie le droit de grève qu'on leur conteste, c'est qu'ils croient celle-ci fatale, inévitable, à moins que le gouvernement prenne d'urgence leur cause en mains et oblige les Compagnies à faire droit à leurs légitimes réclamations.

La question est posée avec une fermeté qui fera certainement réfléchir nos gouvernants. Les chefs du Syndicat ne mâchent pas leurs mots, et ils disent à leurs adhérents :

Faut-il, cheminots, nous contenter de vagues promesses qui ne se réaliseront jamais ?

Faut-il nous contenter d'être toujours trompés, dupés, bafoués, honteusement exploités ?

Faut-il nous contenter des salaires dérisoires qui sont les nôtres depuis trop longtemps ?

Faut-il nous contenter du refus systématique que l'on oppose à la réorganisation du travail ?

Faut-il donc sans cesse courber l'échine pour implorer les égoïsmes rapaces qui vivent à nos dépens, qui s'enrichissent de notre travail et de notre misère ?

Voilà les questions que les militants les plus autorisés de la corporation posent aux travailleurs des chemins de fer. Toutes ces questions en sous-entendent une autre, plus grave : « Faut-il faire grève ? » Et il faut croire que l'appel sera entendu, si on en juge par les meetings et les manifestations auxquels nous assistons. Les cheminots prennent d'ailleurs toutes précautions de droit. Rien, disent-ils, pas plus dans la loi de 1866 sur le droit de coalition que dans celle de 1884 sur les syndicats, ne s'oppose à la grève des employés et ouvriers des chemins de fer. La grève des cheminots est aussi licite que celle des garçons épiciers. Et au cas où [illegible] subsisteraient dans l'esprit [illegible] aiment la « manière forte », [illegible] lent que M. Clemenceau, président du Conseil a formellement reconnu [illegible] au discours au Sénat que les travailleurs des chemins de fer avaient le droit [illegible] solu de faire grève comme tous les autres salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

En somme, ce que demandent les cheminots n'a rien d'excessif et n'est pas au-dessus des moyens des riches Compagnies de chemins de fer. Ils ont de fortes raisons pour réclamer le relèvement des salaires (le modeste [illegible] cent sous), le commissionnement des ouvriers des ateliers et dépôts, la réglementation du travail et la suppression de l'article 9 des retraites qui en reporte l'application à 25 ans.

Cela est très raisonnable et si l'on tient compte qu'il y a de nombreuses années que les cheminots ont présenté ces revendications, le gouvernement commettrait la plus grave des fautes s'il persistait dans son indifférence.

Ce n'est pas lorsque les communications seront interrompues du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, que la vie nationale sera suspendue, que les affaires seront gravement compromises [illegible] temps de réfléchir.

Les pouvoirs publics n'ont jamais été aussi embarrassés que le jour où les postiers firent mise bas. Encore le mouvement n'eût-il pas l'étendue que prendra fatalement celui des cheminots qui sont des ouvriers manuels ayant [illegible] conscience des droits de leur classe. On a roulé les postiers mais la dure leçon que leur infligea un ministre [illegible] aura servi aux travailleurs des chemins de fer.

La solution à une question aussi grave est indiquée avec beaucoup de bon sens et de dignité par le Comité exécutif du Syndicat National : Le ministre des travaux publics a en effet promis de communiquer deux projets : l'un est précisément le projet de réglementation du travail, l'autre le projet de caisse des retraites que les Compagnies devaient déposer avant le 1er juillet. Il n'y a donc qu'à tenir la promesse faite et à donner à cette classe de prolétaires autre chose que de l'eau bénite de cour.

« Qu'on entende à temps la voix de la justice et de la raison. Sinon... Vive la grève des cheminots ! »

Qui parle ainsi ? Niel, l'ancien secrétaire confédéral, actuellement secrétaire administratif du Comité du réseau de l'Est. C'est dire que les esprits les plus pondérés ont assez des tergiversations. Qu'on y prenne garde.

Emile BASLY,
*Député du Pas-de-Calais.*

CHOSES ET AUTRES

## LYSANDRE

*Une fois de plus, on propose des mesures contre les célibataires, et l'auteur de la proposition est cette fois un sénateur qui se double d'un médecin. La médecine est pleine de surprises.*

*L'originalité de la proposition dont je parle est dans ceci que l'auteur voudrait que tous les fonctionnaires fussent désormais dans l'obligation de se marier avant l'expiration de leur vingt-cinquième année.*

*Vingt-cinq ans ! O Juliette, à peine un peu plus que l'âge de Roméo ! On n'était pas beaucoup plus terrible à Lacédémone.*

*« Il y avait à Lacédémone, raconte un auteur dont j'ai oublié le nom, une grande salle obscure où l'on enfermait les jeunes filles qu'il fallait marier ; ensuite, on y introduisait les jeunes gens qui n'avaient pas encore d'épouse. Celle que chacun prenait sans choisir, dans cette obscurité, devenait la sienne, et sans dot. Lysandre ayant abandonné celle qu'il avait prise ainsi, pour une épouse plus belle, fut condamné à une amende. » M. le professeur Lannelongue, sénateur du Gers, est, en vérité, le dernier des Spartiates.*

*Il me semble, en effet, qu'il voudrait faire de tous les fonctionnaires futurs de petits Lysandres, c'est-à-dire des jeunes hommes persécutés parce que, leur vingt-cinquième printemps révolu, ils n'auraient pas encore [illegible]*

*Il est [illegible] en effet, que la loi qu'il propose [illegible] n'a pas d'autre [illegible] ter le nombre des mariages — augmentation qui n'entraînerait pas forcément [illegible] — mais elle pourrait de [illegible] bien au mal un tout [illegible] fonctionnaires.*

*M. le sénateur Lannelongue [illegible] par hasard [illegible] des [illegible]*

GRIFF.

## LA BRADERIE DE VALENCIENNES

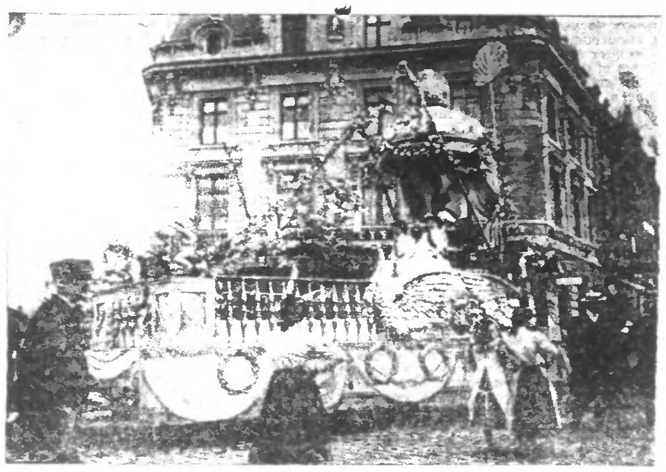

LE CHAR DE LA REINE

CHRONIQUE

## LE TRICOT

[illegible]

— Eh bien ! père Cadiou, pour [illegible] avez-vous eu des nouvelles de votre fille Auberte ?

— Oui, j'ai eu de ses nouvelles, elle m'a [illegible] cette « bricole ! »

Cadiou, sans se retourner, il me désigna avec dédain, sur la huche, un [illegible] dénoué, et retomba dans sa rumination silencieuse. Je devinai au mouvement de ses mâchoires que, avant de me dire sa peine, il amassait, mêlait, tournait et triturait les mots entre ses dents pour en faire des phrases et que ces mots lui montaient aux lèvres [illegible] de bile. Quand il eut ruminé longtemps, il m'avoua :

— C'est à cause du tricot de la petiote que je me taraude.

Voyant que je ne comprenais pas, il cracha sa bile dans le feu, puis, soulagé, la parole nette, il ajouta dolemment :

— Faut vous dire : toute gosse, elle tricotait déjà comme une femme. Sa mère, avant de mourir, lui avait appris tous les points qu'elle savait parce que d'avoir toujours les doigts et les yeux occupés, ça empêche de mal faire et aussi de mal penser. Je lui achetais cette bonne grosse laine bleue frisée de par ici et, dès six ans, Auberte me faisait des camisoles que vous n'auriez pas eue pour deux pistoles à la ville et qui me duraient, l'une dans l'autre, six bons mois, à toutes les besognes, par tous les mauvais temps. Pour en faire de souples et d'épaisses à la fois, de si chaudes et de si légères, il n'y avait que la petiote Auberte dans tout le pays ! C'étaient des mailles si fines et si serrées que la pluie, le vent, le froid, le brouillard n'y pouvaient pas passer. Ça préservait de toutes les maladies. En mer, loin du pays, ça me gardait sur le corps une tiédeur comme si je me trouvais encore au coin de notre feu. Et, dans mes moindres mouvements ça me faisait sur la peau, dans le cou, des caresses, des chatouilles comme s'il y avait encore un peu des doigts de ma petiote dans cette laine frisée.

— Ah ! c'était là le bon temps. Le mauvais temps est venu avec l'âge. Il m'a fallu renoncer à la mer, vendre la barque défoncée, vivoter avec ma maigre pension de la marine. Je n'avais plus de pain que pour moi ! Afin de ne pas me priver ou m'endetter, Auberte résolut de se rendre à la ville et de se mettre en place. Avant de me quitter, elle se dépêchait en cachette de finir la camisole en train, et quand elle l'eut achevée, elle s'en alla. La petiote me l'a donnée, cette camisole-là, sur le seuil, dans un bécot d'adieu : — « Tenez, père, avec ça vous aurez chaud cet hiver ! » — Puis elle s'est esquivée dans mon coup de surprise, pour ne pas me voir pleurer.

Cadiou toussa pour s'éclaircir la voix :

— J'aurais été bien frileux et bien triste sans le tricot de ma petiote. L'hiver, il m'enveloppait tout le cœur de son souvenir. Et cette frisure de laine, qui me caressait la nuque, me semblait toujours être la chatouille [illegible] Mais [illegible] ce tricot-là usé je n'en aurais plus [illegible] Aussi, j'en prenais soin [illegible] Il suffit tout de [illegible] presque plus de chaud [illegible] ma pauvre camisole n'était plus qu'une loque. Je n'en [illegible], quand, le jour de ma fête, vers midi, voilà qu'on poussa ma porte et le facteur parait : — « Père Cadiou, — me dit-il — voilà quelque chose pour vous ! » Mes mains tremblaient tellement que je ne pouvais pas défaire le paquet. Le facteur, curieux de voir, lui aussi, défit les ficelles. C'était, — ah ! je l'avais deviné, mais sans oser y croire ! — c'était un tricot de bonne laine bleue frisée, un tricot [illegible] un tricot tricoté par les doigts de ma petiote ! [illegible] je ne pouvais plus parler [illegible] à ce brave facteur. Il est parti, la porte refermée, je n'y tins plus ! [illegible] le tricot neuf et, [illegible] je me crus réchauffé, rajeuni, [illegible] et je me mis à rire, tout seul, comme une vieille bête, en sentant la petite [illegible] me chatouiller le cou.

Ce fut ainsi que, chaque année, pour ma fête, je reçus une camisole pareille. On n'en a pas eu de plus belles [illegible] un empereur et cent [illegible] pour ma petiote au [illegible] que ça me prouvait que chaque soir, après son travail pour les maîtres, elle travaillait pour moi. Je trouvais la voir, son ouvrage fait, au lieu de descendre galvauder dans la rue avec les autres jeunesses, grimper dans sa mansarde, allumer son petit bout de chandelle et reprendre son tricot. Dans mon préjugé de campagne, je me disais : — « Bien sûr, en faisant [illegible] elle songe à son vieux père, à son enfance, au pays : ça l'empêche de penser aux [illegible] tant qu'elle [illegible] et saura le tricot, elle ne [illegible] pas mal. »

Ici, la voix du père Cadiou s'émut, puis s'étrangla :

— Tout ça, c'était trop beau, ça ne pouvait pas durer.

Et, comme il se taisait, je tentai de le consoler :

— Pourtant, père Cadiou, votre fille ne vous oublie pas, puisque ce paquet vient d'arriver.

Il secoua la tête avec mépris :

— Ah ! oui, cette « bricole » !

— N'est-ce pas une camisole ?

— Si... c'est une camisole.

— Eh bien, alors ?

— Eh bien, alors, regardez-y... vous verrez.

Brusquement, il se cassa davantage vers le feu, se remit à tisonner pour avoir un prétexte à ne pas toucher le paquet. J'écartai le papier et j'en sortis un gilet de chasse tout neuf, très beau, à gros boutons de métal. Je m'écriai :

— Voici qui est superbe, père Cadiou !

Il ne regarda même pas et reprit d'une voix dolente, remâchant sa tristesse :

— Non ! non ! Ça n'est plus ça. Ça n'est plus la même laine, ça n'est plus si épais, si souple, si léger et si fin ; ça n'est pas tricoté par la petiote !

— Elle a pensé à vous, c'est le principal.

— Oui, elle y a pensé durant le temps d'aller au magasin et d'en revenir ; elle n'y a pas pensé, ainsi que les autres années, dans sa petite mansarde, toute seule et tous les soirs !

— Mais cela a dû lui coûter cher, très cher.

— Oui, je sais... y a encore l'étiquette avec le prix : c'est ça qui me fait peur. Elle a pu acheter ; elle ne pouvait pas avant, elle n'avait pas d'argent... Elle en a donc maintenant ?

Il s'était redressé et me regardait anxieusement. Je voulus couper court à son inquiétude, mais il m'interrompit rudement :

— Non ! non ! n'essayez pas de me tromper ! Je sens « dans moi » qu'elle n'est plus la même. Du moment qu'elle achète la camisole, c'est qu'elle n'a plus le cœur d'y travailler avec ses doigts, c'est qu'elle ne veut plus penser à son enfance, au pays, à son père. Oh ! je la connais, ma petiote : pour qu'elle ait lâché le tricot, faut qu'il y ait quelque chose... quelque chose d'autre et de pas bon dans sa vie !

Il s'était cassé de nouveau et, cessant de tisonner, il cacha sa tête dans ses mains, marmonnant dans sa rumination de douleur entêtée :

— Elle n'aime plus le tricot, elle ne sait plus en faire... Je vous dis qu'elle s'est perdue, ma petiote, elle s'est perdue !

Charles FOLEY.

A LA CHAMBRE

## Le Président du Conseil répond aux interpellateurs

Il développe et précise la déclaration ministérielle. - Le Gouvernement se dispose à faire une politique de tolérance sans rien abandonner de son programme. - Il fera la réforme électorale et la réforme fiscale, défendra l'école laïque, contrôlera l'Enseignement privé, etc. - Il laissera aux organisations ouvrières toutes les libertés compatibles avec la sécurité publique.

### Briand fait appel à la majorité républicaine et pose la question de Confiance

Paris, 27 juin. — La Chambre continue la discussion des interpellations sur la politique générale [illegible] M. Henri Brisson préside. Comme à l'ordinaire, les tribunes sont combles.

A l'ouverture de la séance, M. Massabuau monte à la tribune pour développer son interpellation sur la politique générale du Gouvernement.

### M. Massabuau

Aux dernières élections dit M. Massabuau le pays a manifesté [illegible] sa volonté de [illegible] les [illegible] législatives. Le pouvoir législatif empiète trop sur le pouvoir exécutif ; c'est ce qu'a très bien indiqué M. Briand dans sa déclaration ; c'est ce qu'a non moins clairement exprimé le sénateur Ratier, en prenant possession de la présidence de l'Union démocratique. Les élections ont aussi montré le rôle important qu'est appelé à jouer le parti catholique dans les élections.

L'orateur rappelle longuement les idées de Léon XIII, la politique du ralliement et la lutte actuelle des deux éléments du parti catholique : l'élément modéré qui reste fidèle à la tradition de Léon XIII, et l'élément intransigeant.

#### LA DISCORDE AU CAMP REACTIONNAIRE

Les idées intransigeantes que préconisent François Veuillot et Rocafort sont désavouées par les évêques.

M. DELAHAYE. — Rocafort n'est pas le pape.

M. MASSABUAU. — L'archevêque de Toulouse, dans une lettre formelle, dit que le clergé n'a pas le droit d'indiquer de candidats aux électeurs. Tous les vrais catholiques doivent approuver ce langage.

M. DELAHAYE. — Parlez pour vous ; nous voulons, nous, cette action politique. (Applaudissements sur divers bancs à droite. — Bruit à gauche).

M. BRISSON. — Veuillez écouter l'orateur ; le bruit des conversations particulières empêche qu'on l'entende.

M. MASSABUAU. — Il me suffit que quelques-uns m'écoutent, par exemple M. Jaurès qui me suit attentivement.

M. Laurent BOUGÈRE. — Ça ne fait rien ; parlez plus haut ; donnez-nous vos moyens. (Rires).

M. MASSABUAU. — C'est un des plus grands esprits du siècle dernier qui a recommandé aux catholiques de respecter le gouvernement légal de chaque pays.

M. DELAHAYE. — Qui a dit cela ?

M. MASSABUAU. — Léon XIII. (Rires à gauche).

M. DELAHAYE. — C'est lui aussi qui a dit que tout gouvernement qui combattait les catholiques devenait l'ennemi de l'Eglise.

M. AUBRIOT. — Aussi il en est mort. (Rires et bruit).

M. DELAHAYE. — Vous tronquez Léon XIII.

M. AUBRIOT. — Excommuniez-le.

M. MASSABUAU. — Oui je le sais, M. Delahaye, vous êtes parmi les intransigeants. Vous refusez de croire à l'action parlementaire ; vous êtes de ceux qui veulent tout casser. Où cela vous mène-t-il ?

Tenez, un souvenir : « Si tous les députés catholiques avaient été présents dans leurs bureaux le jour de l'élection de la commission de séparation, ils auraient eu deux voix de majorité.

M. MASSABUAU continue :

En ce qui concerne l'école, elle doit être la maison de verre, comme l'a dit M. Ferdinand Buisson, et y pratiquer la vraie neutralité.

Parlant de la séparation, l'orateur dit qu'il fallait dénoncer le Concordat et permettre aux catholiques de s'organiser.

C'est sur ce dernier point qu'il conviendra d'entrer en conversation.

### M. Molle

M. MOLLE développe son interpellation sur la politique de réformes administrative du gouvernement et sur les mesures qu'il compte prendre pour protéger les municipalités contre l'arbitraire des préfectures.

« Je m'étonne, dit-il, que la déclaration gouvernementale soit muette sur les libertés municipales ; comme socialiste, je réclame sur ce point les explications nécessaires car je suis de ces socialistes qui commencent à s'inquiéter des progrès dangereux de l'étatisme. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite).

La centralisation est devenue telle dans ce pays que la France étouffe sous elle et est mise hors d'état de lutter avec les autres nations sur les champs du commerce, de l'industrie, de la marine marchande. (Nouveaux applaudissements).

L'étatisme, c'est l'aggravation de la situation actuelle ; l'autonomie municipale, c'est la libre expansion du peuple réglant ses destinées.

La commune n'est pas ce qu'elle devrait être ; elle n'est pas l'interprète libre des volontés populaires ; elle est la servante résignée des ordres préfectoraux. Que doit-elle être ? La petite patrie dans la grande patrie qui se reflète en elle.

### M. Maginot

M. MAGINOT développe son interpellation « sur la politique générale du gouvernement ».

M. Maginot, qui, soit dit en passant, est le plus grand député de la Chambre (1 m. 82), et qui succède à M. Ferrette, soulève, dès son début, les protestations de l'extrême-gauche.

Je veux, dit-il, au nom de mes amis, exprimer notre pensée républicaine. Nous demandons la justice fiscale, les économies budgétaires, les réformes sociales sérieuses sans surenchère, la paix intérieure et extérieure, la réforme administrative, la réduction du nombre impressionnant des fonctionnaires.

Il faut aussi régler le statut des fonctionnaires, déterminer par une règle invariable les conditions de leur égibilité.

### M. Piou

Le président de l'Action Libérale n'accepte pas sans réserves la déclaration du Gouvernement. Cependant, il veut bien reconnaître que certaines de ses parties sont rassurantes pour la minorité.

M. PIOU. — Nous y avons trouvé comme un écho de notre propre langage et de nos formules : justice et liberté égales pour tous ni favoritisme ni représailles ; un pouvoir sans tyrannie. Nous étions habitués à d'autres aphorismes. Autrefois, on nous disait : « En politique, il n'y a pas de justice ! »

M. MAGNIAUDE. — Ce sont vos amis qui tenaient ce langage. (Applaudissements à gauche).

M. PIOU. — Mais la déclaration a une finale : l'inévitable manifestation laïque. (Exclamations ironiques).

A quoi s'applique cette appellation guerrière de conquêtes laïques qu'il faut mettre à l'abri des retours offensifs ?

Il s'agit des lois que mes amis et moi n'avons jamais cessé de combattre comme des atteintes à la justice et au droit commun.

M. MAGNIAUDE. — Il faut cependant vous résigner à les accepter.

M. PIOU appelle de tous ses vœux un nouveau Concordat qui reconnaîtra l'Eglise et sa constitution ; jusqu'à ce que ce jour ait lui, ses amis et lui seront des irréductibles adversaires du régime. Cette déclaration de guerre est applaudie par la droite.

Elle n'émeut pas la majorité républicaine.

## LE PRESIDENT DU CONSEIL à la tribune

Quand M. Piou a regagné sa place, Briand demande la parole. Les députés se hâtent de ragagner leurs places. Dès que Briand est installé à la tribune, le roi de Bulgarie prend place au premier rang de la loge présidentielle. Le roi est en redingote. Son arrivée passe presque inaperçue.

BRIAND dit que personne ne pourrait douter que l'intention du Gouvernement est de gouverner avec une majorité républicaine.

Depuis qu'il est au pouvoir, c'est toujours à cette majorité qu'il a demandé les moyens de vivre et d'agir.

L'orateur n'a été ni surpris, ni autrement ému de l'accueil fait à la Déclaration, soit à gauche, soit à droite.

M. Berteaux et M. Cruppi, parlant au nom des deux groupes les plus importants de la majorité, n'ont pas beaucoup critiqué la Déclaration. La querelle, si querelle il y a, n'est pas là.

Entre la majorité et le Gouvernement, s'il y a eu quelque malaise, quelque mécontentement, c'est sur la méthode que le Gouvernement a apportée à la tribune. C'est sur ce point qu'il faut s'expliquer. (Très bien très bien !)